



Des soins adaptés et sécurisés
dans des services compétents

Transferts inter-maternités en Sarthe

L'hospitalisation à la maternité

Après avoir été accueillies dans la maternité choisie, certaines mamans peuvent être transférées.



Cas 1

La maman et son bébé ont besoin :

- ✓ du plateau technique de la maternité du CH Le Mans : travail avancé, grossesse à risque, pathologie...
- ✓ des compétences spécifiques de la maternité du CH Le Mans

Cas 2

La maman et/ou son bébé n'ont pas spécifiquement besoin :

- ✗ du plateau technique de la maternité du CH Le Mans
- ✗ des compétences spécifiques CH Le Mans
- ✓ Et il y a de la place en salle de naissance et des lits disponibles en hospitalisation

Cas 3

La maman et/ou son bébé n'ont pas spécifiquement besoin

- ✗ du plateau technique de la maternité du CH Le Mans
- ✗ des compétences spécifiques CH Le Mans
- ✗ Et il n'y a plus de salle de naissance ou de lit d'hospitalisation disponible

Le patient et ses proches peuvent s'opposer à ce transfert, en étant informés des éventuelles conséquences.



Accouchement au CH Le Mans

Par la suite, un transfert est possible dans une autre maternité, pour les soins en hospitalisation avant le retour à domicile.



Transfert rapide vers une autre maternité

Transfert : pour quelles raisons ?



Garantir la sécurité de la maman et du bébé.

Proposer des conditions d'accouchement optimales.



Dispenser des soins et un accompagnement de qualité.

En cas de transfert :

- Les médecins et les sages-femmes se coordonnent pour la prise en charge médicale de la maman et du bébé.
- Le transfert est organisé par l'hôpital, sans frais supplémentaires.

Une coordination territoriale, au bénéfice des mamans et des bébés

Les maternités peuvent, à tout moment de l'année, être confrontées à des pics ponctuels de naissances et à un manque de lits disponibles.

Les trois maternités de la Sarthe s'organisent, ensemble, afin d'assurer les prises en charge des mamans et des bébés :

- **urgences obstétricales**
- **soins critiques pédiatriques**

Le centre hospitalier du Mans dispose de **la seule maternité de type 3** du département (service de réanimation néonatale).

Les établissements membres du « Réseau Sécurité Naissance en Pays de la Loire » travaillent **ensemble à l'organisation des parcours patients, et à la coordination de la filière obstétricale** au niveau du territoire.

Merci de faciliter les transferts inter-maternités lorsqu'ils sont proposés par les équipes médicales.

Important : les futures mamans sont invitées à toujours venir avec les documents liés à leur grossesse, pour assurer les transmissions d'informations médicales.